

Règlement des COUNTRY MASTER'S TEAM FFCLD (édition 2014)

COMPÉTITION AMICALE DE DANSE COUNTRY PAR ÉQUIPE

GÉNÉRALITÉS

Les COUNTRY MASTER'S TEAM ont pour but de :

- Permettre à des **danseurs et danseuses amateurs**, de présenter en public dans un esprit d'émulation et d'échange, leurs créations chorégraphiques dans de bonnes conditions scéniques et techniques.
- Réunir élèves, danseurs, chorégraphes, enseignants, techniciens, artistes, responsables afin de partager ensemble des *expériences et points de vue différents*.
- Favoriser et promouvoir notre discipline

Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, les COUNTRY MASTER'S TEAM prévoient plusieurs catégories :

Les **COUNTRY MASTER'S TEAM** sont des compétitions de loisirs ouvertes à des danseurs et danseuses amateurs formant une équipe.

- Catégorie **TREPLIN JUNIOR & TREPLIN ADULTE** : 5 danseurs au minimum et **14** au maximum
- Catégorie **ACADEMIC** : 5 danseurs au minimum et **14** au maximum
- Catégorie **SHOW** : 4 danseurs au minimum et **20** au maximum

Le choix des chorégraphies est entièrement libre et aucune musique n'est imposée. La durée de la prestation chorégraphique ne doit cependant pas excéder **6, 8 ou 12** minutes selon la catégorie.

Chaque club ou structure peut présenter plusieurs équipes *dans des catégories différentes* et dans la limite fixée par la Direction Technique Nationale de la FFCLD. La Direction Technique Nationale se réserve le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite fixée, pour des raisons relatives à l'organisation et au bon déroulement de la compétition. Une équipe dont l'inscription a été refusée dans une région sera prioritaire pour participer à une autre sélection régionale.

Seules les inscriptions réceptionnées complètes et accompagnées de la liste des participants seront prises en compte.

Tous les équipes doivent prendre connaissance du présent règlement et s'y conformer. Le fait de participer et de s'inscrire aux **COUNTRY MASTER'S TEAM** engage les danseurs, et leur instructeur à respecter le présent règlement.

RÈGLEMENT

1. Les participants

Les COUNTRY MASTER'S TEAM régionaux et nationaux sont ouverts à tous les danseurs amateurs (les mineurs doivent fournir une autorisation parentale ainsi qu'une autorisation de publication d'image). Chaque équipe est constituée de danseurs, de remplaçants, d'un **animateur** (son représentant) et d'un ou deux **accompagnant(s)** (*technicien, costumier*), seules ces personnes ont un accès réservé aux coulisses et aux vestiaires.

Sur une même saison une "équipe" doit rester composée des mêmes danseurs jusqu'à la finale (avec une tolérance de 25% de remplaçants), si possible les noms des remplaçants doivent être mentionnés sur la fiche d'inscription dès la compétition régionale.

Une équipe *sélectionnée* ne peut concourir plus de 2 fois en sélection régionale pendant la même saison.

IMPORTANT : Les **animateurs** et **entraîneurs** peuvent participer à la compétition avec leur équipe *exclusivement dans les catégories **Academic** et **Show***, à condition d'être **ni professionnel, ni compétiteur individuel** au niveau national ou international (*par ex. participation au Championnat de France FFD, aux compétitions internationales UCWCD ou WordCDF, etc.*).

Définition du terme "équipe" : Une équipe est considérée comme identique (pendant une saison) si elle comporte 50% des mêmes participants (danseurs et remplaçants) avec le même entraîneur lors de la sélection régionale et de la finale.

2. Les conditions de participation communes à toutes les catégories

a) Engagements, Assurances

Un droit d'engagement sera demandé aux danseurs ou clubs *non membres de la FFCLD* lors des compétitions.

Chaque club ou structure s'engage à présenter des équipes de danseurs titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse valable pour l'année en cours. En cas de non appartenance à une structure les danseurs devront obligatoirement présenter lors de leur inscription le certificat médical précité individuellement et une copie de leur carte d'identité. Pour les membres FFCLD, avoir sa carte-licence FFCLD à jour de cotisation suffira.

Il en va de même pour les conditions relatives aux assurances.

Les participants qui ne pourront justifier des documents relatifs aux assurances et d'une attestation d'assurance se verront refuser l'accès à la compétition (Les licenciés FFCLD à jour de leur cotisation sont assurés et n'ont pas besoin de présenter de justificatif d'assurance).

b) Musique : Support, durée et choix musical

Le représentant de l'équipe devra, dès son arrivée sur les lieux de la compétition, faire valider la présence de son groupe auprès du DJ et de l'organisateur, et remettre le support (CD, clé USB...) contenant la musique utilisée. Le fait de ne pas se présenter à l'organisateur *en temps et en heure* peut entraîner l'élimination de l'équipe.

Support : La musique peut être soit enregistrée sur un **CD audio** de bonne qualité avec une seule piste (*il est conseillé d'avoir une copie supplémentaire*) soit fournie sous forme de **fichier Audio** (au format Wave de préférence à MP3) sur une clé USB.

Durée : la durée est différente selon la catégorie (*voir "3. Description des catégories"*).

Les musiques sont remises le jour-même à l'organisateur ou au DJ, au moins **1 heure avant le début du concours**. Le nom du club, la catégorie, seront indiqués sur le CD et la pochette du CD ou sur une étiquette attachée à la clé USB.

Pour la finale uniquement : *Le montage musical doit être envoyé impérativement 1 mois avant la date de la finale à la DTN de la FFCLD (sur CD ou clé USB étiquetée – qui sera rendu ensuite), afin de contrôler que l'enchaînement prévu pour la finale est identique à plus de 50% à celui de la sélection régionale.*

En cas de défaillance du matériel de sonorisation de l'organisateur le groupe sera invité à recommencer sa prestation depuis le début.

Choix musical (pour toutes les catégories) :

Les musiques utilisées peuvent comprendre au **maximum** 50% de musique non Country (ce pourcentage n'est pas une obligation, mais c'est une limite). Tous les styles de danse peuvent et doivent être utilisés (Chacha, Valse, West Coast Swing, Night-Club 2 Step, 2 Step, Triple 2 step, Polka, East Coast Swing, Samba, etc...) Les danses de type celtique sont également acceptées, ainsi que les musiques Country « remastérisées » (Par ex. Country Roads interprété par Hermes House Band).

c) Espace de compétition

L'espace de compétition est clairement matérialisé et délimité. L'espace de danse sera éclairé par des projecteurs. Le sol de l'espace de danse est revêtu d'un plancher de bonne qualité.

Les candidats auront à leur disposition un vestiaire pour s'habiller. Selon les infrastructures une salle d'échauffement pourra également être mise à leur disposition.

Un temps de "repérage" peut être accordé aux équipes avant la compétition (la veille ou le matin), en fonction des possibilités. Une durée égale doit être attribuée à chacune des équipes pour ce repérage (de 10 à 15 mn) en fonction du nombre d'équipes et du planning.

d) Règles de conduite

Toute équipe dont les supporters, ou le public d'un club, aura des comportements agressifs, irrespectueux, injurieux sera exclue du concours.

La présence d'un responsable non danseur est fortement conseillée avec les régisseurs sonorisation durant la mise en plateau et durant la compétition.

e) Acceptation des conditions

Par les compétiteurs :

Le fait d'inscrire une équipe de danseurs et de participer à la compétition « COUNTRY MASTER'S TEAM » engage l'acceptation des conditions relatives au présent règlement.

Toute contestation éventuelle devra être adressée à la Direction Technique Nationale de la FFCLD.

La fiche d'inscription doit être remplie de manière claire et lisible sans omettre aucun renseignement.

Par l'organisateur :

Le non-respect des clauses du présent règlement dans lesquelles l'organisateur est impliqué peut avoir pour conséquences la non-validation de la compétition au titre des COUNTRY MASTER'S TEAM FFCLD et le non-versement de l'aide financière ou autre sanction décidée par le Bureau de la FFCLD en accord avec la Direction Technique Nationale.

3. Description des catégories

3-1 Catégorie TREMPLIN

a) Tremplin Junior

La durée de la prestation chorégraphique sera de **6 minutes maximum** (il s'agit bien d'un maximum et non d'une obligation, la durée peut être moindre) y compris les temps d'entrée et de sortie. Toute prestation dépassant cette durée maximum sera pénalisée (une tolérance technique de 10 secondes est acceptée).

Cette catégorie est réservée aux équipes composées exclusivement ou majoritairement d'enfants (âgés au maximum de **12 ans au moment de la sélection régionale**), qui n'ont encore JAMAIS participé à une compétition quelle qu'elle soit (par équipe ou en individuel)* **et dont l'entraîneur n'est pas un professionnel.**

Rappel : L'entraîneur ne peut pas danser avec son équipe.

Les chorégraphies choisies peuvent être spécialement créées ou pas, issues de formes de danse habituellement pratiquées dans notre discipline (Line, Partner, Freestyle, Mixer) et sont composées d'un certain nombre de répétitions des figures (murs), avec des formations alignées (les déplacements sont toutefois permis, voire conseillés). Ce qui n'exclut pas une certaine dose de créativité dans l'enchaînement des chorégraphies, le choix des musiques, les déplacements, etc...

La créativité se retrouvera surtout dans le choix des musiques et des costumes, le respect du rythme et de la structure musicale, la précision des alignements, le choix judicieux des déplacements. Une entrée et une sortie sont conseillées.

La technique n'est pas notée directement dans cette catégorie, mais elle ne doit pas être ignorée pour autant, car cela influence grandement la qualité de la prestation et donc les autres notes.

** Le président de l'association devra remplir une attestation sur l'honneur, figurant sur le bulletin d'inscription de l'équipe, mentionnant le respect de cette condition. Il sera donc responsable en cas de tricherie.*

b) Tremplin Adulte

La durée de la prestation chorégraphique sera de **6 minutes maximum** (il s'agit bien d'un maximum et non d'une obligation, la durée peut être moindre) y compris les temps d'entrée et de sortie. Toute prestation dépassant cette durée maximum sera pénalisée (une tolérance technique de 10 secondes est acceptée).

Cette catégorie est réservée aux équipes qui n'ont encore JAMAIS participé à une compétition quelle qu'elle soit (par équipe ou en individuel)* **et dont l'entraîneur n'est pas un professionnel.**

Rappel : L'entraîneur ne peut pas danser avec son équipe.

Les chorégraphies choisies peuvent être spécialement créées ou pas, issues de formes de danse habituellement pratiquées dans notre discipline (Line, Partner, Freestyle, Mixer) et sont composées d'un certain nombre de répétitions des figures (murs), avec des formations alignées (les déplacements sont toutefois permis, voire conseillés). Ce qui n'exclut pas une certaine dose de créativité dans l'enchaînement des chorégraphies, le choix des musiques, les déplacements, etc...

La créativité se retrouvera surtout dans le choix des musiques et des costumes, le respect du rythme et de la structure musicale, la précision des alignements, le choix judicieux des déplacements. Une entrée et une sortie sont conseillées.

La technique n'est pas notée directement dans cette catégorie, mais elle ne doit pas être ignorée pour autant, car cela influence grandement la qualité de la prestation et donc les autres notes.

* *Le président de l'association devra remplir une attestation sur l'honneur, figurant sur le bulletin d'inscription de l'équipe, mentionnant le respect de cette condition. Il sera donc responsable en cas de tricherie.*

c) Choix des chorégraphies pour les catégories **TREMPIN JUNIOR & TREMPIN ADULTE**

Les danses présentées peuvent être des chorégraphies existantes ou faire l'objet d'une création.

d) Costumes pour les catégories **TREMPIN JUNIOR & TREMPIN ADULTE**

Les tenues de clubs sont autorisées. Les tenues ne doivent pas être excentriques, indécentes ou vulgaires, ni présenter un caractère dangereux ou choquant.

Tous les costumes doivent être en harmonie avec le caractère de notre discipline. Les danseurs sont obligatoirement chaussés de bottes ou bottines à lacets. Les baskets et chaussons de danse sont interdits. Le seul couvre-chef autorisé et obligatoire pour les hommes est le chapeau de type Stetson, les dames et demoiselles peuvent si elles le souhaitent danser tête nue.

Les pantalons sont acceptés pour les dames. Lorsque les dames portent des jupes longues, leur longueur doit permettre au jury de juger aisément l'évolution des pieds.

Les accessoires ne sont pas autorisés tels que (*lunettes de soleil, éperons, téléphone portable à la ceinture, revolver ou autre holster*).

3-2 Catégorie **ACADEMIC**

a) Description

Cette catégorie est ouverte à tous les danseurs amateurs qu'ils aient ou non déjà participé à des compétitions *en équipe et dont l'entraîneur n'est pas un professionnel*.

Rappel : L'entraîneur peut danser avec son équipe à condition d'être **ni professionnel, ni compétiteur individuel** au niveau national ou international (*par ex. participation au Championnat de France FFD, aux compétitions internationales UCWCD ou WordCDF, etc.*).

La durée de la prestation chorégraphique sera de **8 minutes maximum** (il s'agit bien d'un maximum et non d'une obligation, la durée peut être moindre) y compris les temps d'entrée et de sortie. Toute prestation dépassant cette durée maximum sera pénalisée (une tolérance technique de 10 secondes est acceptée).

b) Choix des chorégraphies pour la catégorie **ACADEMIC**

Les chorégraphies choisies peuvent être spécialement créées ou pas, issues de formes de danse habituellement pratiquées dans notre discipline (Line, Partner, Freestyle, Mixer) et sont composées d'un certain nombre de répétitions des figures (murs), avec des formations alignées (les déplacements sont toutefois permis, voire conseillés). Ce qui n'exclut pas une certaine dose de créativité dans l'enchaînement des chorégraphies, le choix des musiques, les déplacements, etc...

La créativité se retrouvera surtout dans le choix des musiques et des costumes, le respect du rythme et de la structure musicale, la précision des alignements, le choix judicieux des déplacements. Le nombre de chorégraphies est laissé libre, il n'y a pas de restrictions concernant les difficultés techniques ni le tempo. Une entrée et une sortie **sont obligatoires**.

La technique de pas et le style seront pris en compte.

c) Costumes pour la catégorie **ACADEMIC**

Les tenues de clubs sont autorisées. Les tenues ne doivent pas être excentriques, indécentes ou vulgaires, ni présenter un caractère dangereux ou choquant.

Tous les costumes doivent être en harmonie avec le caractère de notre discipline. Les danseurs sont obligatoirement chaussés de bottes ou bottines à lacets. Les baskets et chaussons de danse sont interdits. Le seul couvre-chef autorisé et obligatoire pour les hommes est le chapeau de type Stetson, les dames et demoiselles peuvent si elles le souhaitent danser tête nue.

Les pantalons sont acceptés pour les dames. Lorsque les dames portent des jupes longues, leur longueur doit permettre au jury de juger aisément l'évolution des pieds.

Les accessoires ne sont pas autorisés tels que (*lunettes de soleil, éperons, téléphone portable à la ceinture, revolver ou autre holster*).

3-3 Catégorie SHOW

a) Description

Cette catégorie est ouverte à tous les danseurs amateurs de tous niveaux souhaitant présenter un **spectacle**, dont l'aspect créatif et artistique est le point central. Ces danseurs peuvent avoir participé ou non à des compétitions en individuel ou par équipe **et leur l'entraîneur ne doit pas être un professionnel**.

La durée de la prestation chorégraphique sera de **12 minutes maximum** (il s'agit bien d'un maximum et non d'une obligation, la durée peut être moindre) y compris les temps d'entrée et de sortie. Toute prestation dépassant cette durée maximum sera pénalisée (une tolérance technique de 10 secondes est acceptée).

Cette catégorie rassemble des chorégraphies, originales ou inspirées de chorégraphies existantes, moins répétitives que dans la catégorie Academic, se déroulant comme un spectacle avec une mise en scène et des déplacements élaborés et variés. La durée de la prestation est fixée à 12 minutes.

La créativité se retrouvera dans le choix des musiques et des costumes (les changements de costumes et les accessoires sont permis), le déroulement du scénario, le respect du rythme et de la structure musicale, l'enchaînement des déplacements ou des scènes, l'originalité de l'entrée et de la sortie.

Dans cette catégorie, des danseurs de tous niveaux peuvent composer une même équipe.

b) Choix musical pour la catégorie SHOW

Les musiques utilisées dans cette catégorie peuvent comprendre au **maximum** 50% de musique non Country (ce pourcentage n'est pas une obligation, mais c'est une limite). Tous les styles de danse peuvent et doivent être utilisés (Chacha, Valse, West Coast Swing, Night-Club 2 Step, 2 Step, Triple 2 step, Polka, East Coast Swing, Samba, etc...) Les danses de type celtique sont également acceptées, ainsi que les musiques Country « remastérisées » (Par ex. Country Roads interprété par Hermes House Band).

c) Caractéristiques de la catégorie SHOW

La créativité se retrouvera surtout dans l'originalité du scénario ou du thème, la mise en scène, l'adéquation du choix des chorégraphies avec le thème, les musiques et des costumes. Le nombre de chorégraphies est laissé libre, il n'y a pas de restrictions concernant les difficultés techniques ni le tempo.

Les chorégraphies choisies peuvent être spécialement créées ou pas, issues de formes de danse habituellement pratiquées dans notre discipline (Line, Partner, Freestyle, Mixer) et sont composées d'un certain nombre de répétitions des figures (murs), avec des formations alignées (les déplacements sont toutefois permis, voire conseillés). Ce qui n'exclut pas une certaine dose de créativité dans l'enchaînement des chorégraphies, le choix des musiques, les déplacements, etc...

Une entrée et une sortie **sont obligatoires**.

Bien que la technique de pas et le style soit moins prépondérants, ils doivent quand même être présents.

d) Costumes de la catégorie SHOW

Les costumes sont libres. Toutes les tenues sont acceptées à condition qu'elles ne soient ni indécentes ni vulgaires, et ne présentent aucun caractère dangereux ou choquant.

Les accessoires sont autorisés à condition qu'ils ne soient ni dangereux, ni trop bruyants.

e) Matériel et accessoires de la catégorie SHOW

Un temps de mise en plateau sera accordé à chaque équipe, pour lui permettre d'installer un décor en fond ou des éléments scéniques. Ceux-ci doivent être maniables et installés très rapidement (*3mn maximum d'installation et de désinstallation*). Ils devront être ignifugés ou ininflammables (M1).

4. Critères de notation

Critères de notation de la catégorie « TREMLIN »

Le jury tient compte de :

- La capacité à transmettre au public (sourire, tenue corporelle, regard, etc.)
- L'originalité des alignements et la synchronisation des déplacements
- L'harmonie scénique du groupe et son niveau d'ensemble (costumes, synchronisation, respect du rythme)
- La valeur chorégraphique (créativité, déplacements, cohérence musicale)

Critères de notation de la catégorie « ACADEMIC »

Le jury tient compte de :

- La capacité à transmettre au public (sourire, tenue corporelle, regard, etc.)
- La précision technique
- L'originalité, la créativité de la chorégraphie et de ses transitions
- L'interprétation musicale (choix de la musique, style de danse, rythme et tempo adaptés à la chorégraphie)
- L'harmonie scénique du groupe et son niveau d'ensemble (costumes, synchronisation)

Critères de notation de la catégorie « SHOW »

Le jury tient compte des mêmes critères cités précédemment dans la catégorie COUNTRY ACADEMIC, plus :
Le choix et l'originalité des costumes
La mise en scène, rythme général de la prestation, variété de la musique et/ou des enchaînements.

5. Divers

a) Sélection et finale

La sélection s'effectue par classement.

Les sélectionnés se verront attribuer un prix (Grand Prix, Prix d'Excellence, Prix d'Honneur, etc... avec "*félicitations du Jury*" ou mention si besoin est).

Les équipes sélectionnées, 3 au plus, par catégorie, pourront participer à la finale nationale. La Direction Technique Nationale de la FFCLD décidera du nombre d'équipes en finale 3 mois avant l'événement.

Les équipes doivent présenter la même chorégraphie en finale ou un enchaînement identique à plus de 50%.

La participation à la finale n'est pas obligatoire, mais l'absence de participation à la finale deux années consécutives entraînera d'office la non-qualification lors la saison suivante. L'équipe sera donc classée en sélection régionale, mais une autre équipe sera sollicitée pour participer à la finale. Il est considéré que les équipes sélectionnées participent d'office à la finale nationale, si une équipe sélectionnée décide de ne pas participer, elle doit le signaler à la Direction Technique Nationale au plus tard 3 semaines après sa qualification régionale.

b) Composition du jury

Le jury compte au minimum 3 juges, plus 1 secrétaire assisté de 1 collecteur (le coordinateur régional peut remplir cette fonction). Il peut être composé de juges professionnels, d'enseignants ou d'animateurs. **Le président du jury est proposé par l'organisateur et validé par la Direction Technique Nationale de la FFCLD. Il en est de même pour les juges, tout en sachant que les deux tiers doivent faire partie de la liste « juges FFCLD » établies par la DTN.**

Le président du jury juge la compétition au même titre que les autres membres du jury, son rôle consiste à réunir les notes attribuées par les différents juges, à argumenter afin de départager d'éventuels ex-æquo.

Le jury se réunira après la compétition afin de prendre connaissance du classement final (fourni par le ou la secrétaire), de délibérer pour départager les éventuels ex-æquo et d'attribuer les prix annexes (Prix FFCLD, Espoir, Prix spécial du Jury, Prix de la Ville, etc...)

Une fiche de notation type est annexée au présent règlement.

Les notes sont envoyées au Coordinateur Régional concerné, qui les adressera aux présidents et/ou aux coaches des équipes participantes.

c) Contestations et pénalités

En cas de litige ou de contestation, seul le représentant (*animateur*) de l'équipe peut formuler une requête exclusivement auprès du président du jury, qui lui accordera un entretien après consultation de l'ensemble des membres du jury.

Le but de cette compétition étant avant tout de passer un moment agréable durant lequel les talents des clubs sont mis en valeur, il convient que chacun respecte le présent règlement et respecte également ses concurrents. C'est pourquoi certaines pénalités peuvent être prévues en cas de non-respect du présent règlement et en cas de :

- Désistement sans motif de la compétition.
- Comportement discourtois ou désagréable vis à vis du public, des juges, des membres de la fédération, des autres participants ou des organisateurs ou des membres de l'équipe technique ou administrative.
- Dépassement de la durée chorégraphique ou enchaînement présenté en finale différent de plus de 50% de celui présenté à la sélection régionale.
- Non respect de la tenue vestimentaire.
- Retard d'une équipe qui ne se présente pas dans les temps.
- Tricherie pour s'être inscrit en catégorie Tremplin alors que certains danseurs de l'équipe ont déjà participé à une compétition nationale ou internationale (par équipe ou en individuel) et que son entraîneur est professionnel ou compétiteur à titre individuel. La découverte d'une telle tricherie pendant la compétition peut amener à juger l'équipe dans une autre catégorie voire même entraîner sa disqualification, si la tricherie est découverte ultérieurement, l'équipe ne pourra plus participer à d'autres compétitions MASTER'S TEAM COUNTRY FFCLD.

En cas de non présentation ou retard excessif sur la piste de danse, l'équipe sera déclarée éliminée du fait de son « **Abandon par forfait** ».

Cotation des pénalités : Le Jury déterminera le niveau de la pénalité (retrait de points, changement de catégorie, disqualification, etc.), sans avoir à justifier le niveau appliqué.

TREMLIN JUNIOR & ADULTE

Critères de notation	Nombre de points
Expression scénique (<i>sourire, expressivité, harmonie</i>)	30
Valeur chorégraphique (<i>créativité, mouvement, déplacement</i>)	30
Niveau d'ensemble (<i>synchronisation, cadence, rythme</i>)	20
Musique (<i>choix musical, transitions</i>)	10
Costumes	10
Total sur 100 points	

ACADEMIC

Critères de notation	Nombre de points
Exécution Technique (<i>respect des positions, appuis, technicité des pas</i>)	30
Valeur chorégraphique (<i>créativité, mouvement, déplacement</i>)	20
Niveau d'ensemble (<i>synchronisation, cadence, rythme</i>)	20
Expression scénique (<i>sourire, expressivité, harmonie</i>)	15
Musique (<i>choix musical, transitions</i>)	10
Costumes	5
Total sur 100 points	

SHOW

Critères de notation	Nombre de points
Créativité, Originalité du Show	30
Exécution technique (<i>respect des positions, appuis, technicité des pas</i>)	20
Harmonie et expression scénique	15
Valeur chorégraphique (<i>créativité, mouvement, déplacement</i>)	15
Musique	10
Costumes	10
Total sur 100 points	

FICHE D'INSCRIPTION
A remplir par chaque équipe se présentant à la compétition

Nom du Club :

Nom de l'équipe :

Adresse postale :

Nom du président :

Adresse :

Adresse e-mail@.....

Nom du responsable (animateur) :

Adresse :

Adresse e-mail@.....

Téléphone fixe et portable :/...../...../...../..... /...../...../...../.....

Nom des personnes accompagnant l'équipe (2 personnes maximum)

.....

CATEGORIES	Nombre de danseurs sur scène (respecter le nombre autorisé pour la catégorie choisie)	Nombre de danseurs composant l'équipe (en comptant les remplaçants)	Durée totale du montage musical Selon durée max. autorisée pour la catégorie choisie + tolérance de 10 secondes
TREPLIN JUNIOR			
TREPLIN ADULTE			
ACADEMIC			
SHOW			

Cette même équipe (ou certains de ces membres, préciser combien) a-t-elle déjà participé à une précédente compétition MASTER'S TEAM FFCLD ?

.....

Si oui laquelle (date et lieu) :

Classement obtenu :

Merci de vous acquitter des frais d'inscription d'un montant de 15 €/équipe, pour les clubs ne faisant pas partie de la FFCLD (chèque à libeller à l'ordre de la FFCLD).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Date et Signature du Président de l'association

IMPORTANT : Établir la liste nominative des participants en dernière page de ce document.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

À remplir par le président de l'association en cas d'inscription d'une équipe en catégorie *Tremplin Adulte* ou *Tremplin Junior* :

Je, soussigné, _____, président(e) de l'association _____, atteste que les danseurs inscrits dans cette catégorie n'ont jamais participé à aucune compétition de danse Country ou autre type de danse, quelle soit nationale ou internationale et que l'entraîneur de cette équipe n'est ni professionnel(le), ni compétiteur(trice) à titre individuel.

Le, _____, à _____

Signature du (de la) Président(e) de l'association

LISTE NOMINATIVE DES PARTICIPANTS

Établir une liste par équipe.

Nom de l'association : _____

Nom de l'équipe : _____

Catégorie : _____

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence FFCLD (facultatif)	Rôle (Danseur, remplaçant, coach, etc.)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

Nom de l'association : _____

Nom de l'équipe : _____

Catégorie : _____

	Nom	Prénom	Date de naissance	N° de licence FFCLD (facultatif)	Rôle (Danseur, remplaçant, coach, etc.)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					